

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/65
27 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 99, 100 et 69 j) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

Session d'un caractère particulier du Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour l'environnement (1982)

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.21/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 44ème séance, tenue le 27 novembre 1981, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.21/Rev.1. La Commission était saisie d'un état d'incidences administratives et financières (A/C.2/36/L.62/Rev.1) auquel un amendement oral a été apporté.

2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/C.2/36/L.21/Rev.1, l'Assemblée générale déciderait

"... que la session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'un caractère particulier devrait se tenir à Nairobi durant la période allant du 10 au 18 mai 1982 et faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;"

Au paragraphe 6, l'Assemblée générale déciderait

"... que la résolution devrait être mise en oeuvre, compte dûment tenu de la nécessité d'observer un esprit d'économie lors des préparatifs et de l'organisation de la session d'un caractère particulier;"

3. On se souviendra que, dans sa résolution 35/74 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1982 une session d'un caractère particulier du Conseil d'administration du PNUE. Avant l'adoption de cette résolution, le Secrétaire général avait présenté un état d'incidences administratives et financières (A/C.5/35/72). Au paragraphe 12 de ce document, il était dit qu'étant donné que les détails de l'organisation de la session envisagée n'avaient pas encore été arrêtés, il n'était pas possible d'indiquer avec la moindre précision le volume des ressources à prévoir. Le Secrétaire général ajoutait qu'il comptait demander les ressources nécessaires lors de la trente-sixième session, lorsque l'Assemblée générale examinerait le rapport du Conseil d'administration du PNUE sur sa neuvième session 1/.

4. En application du paragraphe 15 de la résolution 35/74, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté au Conseil d'administration du PNUE, lors de sa neuvième session, un rapport d'ensemble (UNEP/GC.9/2/Add.2) sur toutes les questions liées à l'organisation, à l'ordre du jour et aux incidences financières de la session d'un caractère particulier, y compris des propositions quant aux dates et au lieu de ladite session. Tout en tenant pleinement compte des dispositions du paragraphe 6 du projet de résolution A/C.2/36/L.21/Rev.1, le présent état s'inspire, dans toute la mesure du possible, des éléments d'information pertinents qui figurent dans le rapport du Directeur exécutif (UNEP/GC.9/2/Add.2).

I. Activités préparatoires

5. On se souviendra que, dans sa résolution 35/74, l'Assemblée générale a décidé que la session de caractère particulier devrait :

a) Examiner les principaux progrès réalisés dans l'application du Plan d'action pour l'environnement adopté à Stockholm 2/; et

b) Formuler des recommandations concernant les principales tendances en matière d'environnement que le PNUE devrait étudier au cours des 10 prochaines années.

6. En conséquence, la documentation présentée à la session de caractère particulier, sous la forme d'un document unique, comprendra les quatre grands éléments ci-après :

a) Examen de l'application du Plan d'action pour l'environnement;

b) Etat de l'environnement 10 ans après la Conférence de Stockholm;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 25 (A/36/25).

2/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14 et rectificatif), chap. II.

c) Conceptions communes des problèmes de l'environnement et des moyens de les résoudre;

d) Principales tendances que le PNUÉ devra étudier au cours des 10 prochaines années.

La préparation de cette documentation de base a déjà commencé à Nairobi, étant donné qu'au paragraphe 15 de la résolution 35/74, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement avait été invité, agissant en consultation avec les gouvernements, à entreprendre les préparatifs de la session. A sa neuvième session, le Conseil d'administration du PNUÉ, au paragraphe 7 de sa décision 9/2, a également autorisé le Directeur exécutif à

"recourir aux ressources de la réserve du programme du Fonds pour financer les préparatifs de la session d'un caractère particulier, étant entendu que la réserve serait réalimentée par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU lorsque l'Assemblée générale se serait prononcée sur les recommandations du Conseil d'administration."

7. Le Secrétaire général comprend ce paragraphe comme signifiant qu'on inscrira au budget ordinaire les crédits dont la Cinquième Commission pourrait recommander l'ouverture, sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires après examen de l'état des incidences administratives et financières concernant les arrangements en vue de la session. La formule retenue pour les activités préparatoires a consisté à faire établir la documentation technique de base par le Secrétariat, en étroite collaboration avec un certain nombre de consultants. La documentation ainsi élaborée a été revue par deux groupes spéciaux d'experts, qui se sont réunis à Genève en juillet et août de l'année en cours. Elle a ensuite été révisée compte tenu des observations et des avis donnés par ces groupes d'experts. Un troisième groupe d'experts doit être convoqué à Nairobi d'ici la fin de l'année pour examiner le document récapitulatif, où l'on tentera de faire la synthèse des vues exprimées aux réunions antérieures concernant la documentation. Si cette formule a été adoptée, c'est parce qu'il a semblé plus économique de convoquer une série de réunions de groupes d'experts (10 membres, réunis chaque fois pendant quatre ou cinq jours) plutôt qu'un organe intergouvernemental officiel, agissant en tant qu'organe préparatoire. Le Secrétariat peut se charger, sans ressources supplémentaires, des activités de fond, mais on a jugé indispensable de recourir à des consultants et à des groupes spéciaux d'experts pour assurer à la documentation de la session d'un caractère particulier la qualité voulue. Les ressources nécessaires à cette fin, qui sont toutes pour l'exercice biennal en cours (1980-1981), sont estimées comme suit :

	<u>Dollars</u>
24 mois de travail de consultant en 1981 = 24 x 5 550 dollars	133 200
3 réunions de groupe d'experts en 1981 (2 à Genève, une à Nairobi = 3 x 10 000 dollars)	30 000
Frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des réunions à Genève	<u>6 600</u>
Total	<u>169 800</u>
	/...

II. Programme d'information du public à l'appui de la session d'un caractère particulier

8. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a indiqué dans son rapport au Conseil d'administration du PNUÉ (document UNEP/GC.9/2/Add.2, par. 28 à 34 et 47) qu'un programme d'information du public devrait être entrepris avant, pendant et après la session d'un caractère particulier, pour compléter les diverses activités d'information financées par le Fonds pour l'environnement, et qu'il faudrait à cette fin prévoir des crédits au titre des services contractuels, des frais de voyage du personnel et des services de consultants. Le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également eu des consultations avec des représentants du Département de l'information, et une équipe spéciale du Comité commun de l'information des Nations Unies a été créée lors de la réunion que le Comité a tenue à Tokyo au début de cette année pour examiner les plans de l'ONU pour 1982 dans le domaine de l'information.

9. Au titre du programme d'information, il est envisagé d'entreprendre les activités ci-après qui seraient financées à l'aide du budget ordinaire, outre celles que le PNUÉ mènerait au moyen de ressources extra-budgétaires :

a) Production par un entrepreneur extérieur d'une pochette ou d'un document d'information à l'intention des médias, établi à partir de la documentation de la session. Il est également envisagé de confier au même entrepreneur le soin d'organiser un séminaire à l'intention des organes d'information, axé sur la documentation de la session. Le coût de ces deux activités est estimé à 30 000 dollars;

b) Le coût des services d'appui en matière d'information qui seraient assurés à l'intention des représentants de la presse et des délégués assistant à la session est estimé à 13 000 dollars. Ces services comprendraient l'établissement de communiqués et autres documents à l'intention de la presse et la mise en place d'installations de téléx, de radio et de télévision. Le coût d'usage de ces derniers services serait toutefois à la charge des utilisateurs.

En résumé, on estime que les crédits supplémentaires ci-après devraient être ouverts pour financer les activités d'information pendant l'exercice biennal 1982-1983 :

	<u>Dollars</u>
a) Pochette ou document d'information à l'intention des médias	30 000
b) Services d'appui en matière d'information à l'intention des représentants de la presse et des délégués	<u>13 000</u>
Total	<u>43 000</u>

/...

III. Convocation de la session d'un caractère particulier

10. La session d'un caractère particulier nécessitera des services de conférence plus importants que ceux dont a normalement besoin le Conseil d'administration à l'occasion de ses sessions ordinaires. Etant donné que la session doit immédiatement précéder la dixième session ordinaire du Conseil, les frais de voyage qu'elle entraînera pourront être réduits au minimum. Les dépenses au titre des services de conférence à assurer à l'occasion de la session sont estimées, sur la base du coût intégral, à 642 800 dollars. On en trouvera le détail dans l'annexe au présent document. Toutefois, en ce qui concerne la documentation à établir avant la session, dont la plus grande partie a été préparée cette année, il a été possible de couvrir des dépenses d'un montant de 193 400 dollars grâce aux ressources du PNUE. Le coût total net des services de conférence se trouverait donc ramené à 449 400 dollars et il est proposé, conformément à la pratique suivie pour la fourniture des services de conférence aux sessions ordinaires du Conseil d'administration du PNUE, d'inscrire les crédits correspondants à ces services au chapitre 18 (PNUE) du budget-programme.

11. Conformément à la pratique établie pour les grandes conférences internationales, il est proposé de prévoir des crédits pour frais de représentation, pour couvrir le coût d'une réception donnée par le Président de la session d'un caractère particulier. La dépense est estimée à 5 900 dollars, en comptant 1 180 invités et 5 dollars par personne.

IV. Résumé

12. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/36/L.21/Rev.1, il s'ensuivra des dépenses supplémentaires dont le montant se répartira comme suit :

	<u>Total</u> <u>1980-1981</u>	<u>Total</u> <u>1982-1983</u>	<u>Total</u> <u>général</u>
		(Dollars)	
1. Activités préparatoires	169 800	-	169 800
2. Programme d'information	-	43 000	43 000
3. Réunion de la session	46 200	409 100	455 300
Total	<u>216 000</u>	<u>452 100</u>	<u>668 100</u>

Le Secrétaire général aurait donc l'intention de tenir compte des crédits nécessaires pour l'exercice en cours (1980-1981) dans son rapport final sur l'exécution du budget, au titre du chapitre 18. En ce qui concerne le prochain exercice biennal, (1982-1983), des crédits supplémentaires d'un montant de 452 100 dollars seraient demandés au chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

/...

ANNEXE

Coût des services de conférence de la session d'un caractère
 particulier, 10-18 mai 1982

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire</u> (Dollars)	<u>Coût a/</u> (Dollars)	(Dollars)
I. <u>Documentation à établir avant la session</u> (102 630 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	435 jours	282/jour	122 700	
b) Révision	145 jours	314/jour	45 500	
c) Dactylographie	478 jours	81/jour	38 700	
d) Reproduction	2 083 700 pages tirées	0,014/page tirée	29 200	
e) Distribution	33 500 documents	0,105/document	3 500	239 600 <u>b/</u>
II. <u>Service des séances c/</u>				
a) Plénière et un comité				
Interprétation (Langues : A, Ar, C, E, F, R)	328 jours	219/jour	71 800	
Indemnité de subsistance du personnel ci-dessus	328 jours	41	13 400	<u>85 200</u>
b) Réunions de groupes régionaux				
Interprétation (Langues : A, Ar, C, E, F, R)	99 jours	222/jour	22 000	
Frais de voyage du personnel ci-dessus	9	2 300	20 700	
Indemnité de subsistance du personnel ci-dessus	99 jours	41	4 100	<u>46 800</u>
III. <u>Documentation à établir pendant la session c/</u> (70 950 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction (31)	282 jours	147/jour	41 500	
b) Révision (16)	145 jours	177/jour	25 700	
c) Dactylographie (45)	410 jours	81/jour	33 200	
Frais de voyage d'une partie du personnel	30	2 300	69 000	
Indemnité de subsistance de tout le personnel	837 jours	41	34 300	
d) Reproduction	870 000 pages tirées	0,014/page tirée	12 200	
e) Distribution	38 000 documents	0,105/document	4 000	<u>219 900</u>

/...

ANNEXE (suite)

	<u>Volume de travail</u> <u>total</u>	<u>Taux</u> <u>unitaire</u> (Dollars)	<u>Coût a/</u> (Dollars)	(Dollars)
IV. <u>Documentation à établir après la</u> <u>session c/</u> (33 000 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	140 jours	147/jour	20 600	
b) Révision	46 jours	177/jour	8 100	
c) Dactylographie	154 jours	81/jour	12 500	
d) Reproduction	670 000 pages tirées	0,014/page tirée	9 400	
e) Distribution	6 700 documents	0,105/document	700	<u>51 300</u>
		Total général		<u><u>642 800 b/</u></u>

a/ Chiffres arrondis à la centaine la plus proche.

b/ Sur ce montant, une somme de 193 400 dollars a été couverte dans les limites du budget.

c/ Pour établir les taux journaliers utilisés pour le calcul des coûts, on est parti de l'hypothèse que le PNUC serait en mesure de recruter directement le personnel des services de conférence et qu'il n'aurait donc pas à rembourser l'Office des Nations Unies à Genève aux taux standards appliqués pour le remplacement du personnel en mission.